

25

Commission permanente Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme ROUSSET

47460

15 - Innovation, attractivité, Europe

Soutien au lancement de la Grande école des solidarités

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 relative au budget primitif 2022 ;

Exposé :

Le projet de Grande école des solidarités est né en 2020, sur la base d'un souhait commun à ASKORIA, à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP), à SciencesPo Rennes et à l'Université de Rennes 2, de se rassembler autour du sujet des solidarités – enjeu central de la citoyenneté et du vivre-ensemble – en proposant un enseignement supérieur de qualité sur ce sujet et en favorisant des parcours et travaux de recherche transdisciplinaires. L'objectif est de contribuer aux politiques et stratégies de développement durable et de cohésion sociale, à travers l'étude du lien social, des vulnérabilités qui l'affectent et des inégalités qui le fragilisent.

Une charte de constitution de la Grande école des solidarités a été signée en juin 2020 entre les 4 établissements qui rassemblent 4 000 étudiants engagés dans 37 parcours diplômants relevant de la problématique des solidarités (sous l'angle de la santé publique, de l'intervention sociale, des sciences de l'éducation, ou encore de la conduite des politiques publiques et de l'ingénierie publique).

A partir de juillet 2020, le projet s'est concrétisé par :

- différents temps forts : web conférences, débats publics, hackathon des Solidarité mobilisant les étudiants rennais sur le thème « ré-inventer la métropole rennaise » ;
- la construction de nouvelles formations dont un master en management des organisations et des projets via validation des acquis de l'expérience ouvert en juin 2021 (23 dirigeants de services à la personne formés), un parcours de formations courtes « construire les solidarités » et un master spécialisé « gouvernance des solidarités » ouvert en septembre 2022 ;
- des travaux pédagogiques et de recherche (réponse à l'appel à projet Science avec la société, rencontres de chercheurs).

Les établissements souhaitent maintenant consolider le dispositif en envisageant une entité juridique propre, en confortant le positionnement de l'école et son rayonnement et en travaillant sur une cartographie dynamique de l'offre de formation.

Les coûts générés par la mise en place de la Grande école des solidarités ont été jusque là portés par les 4 établissements intégralement.

Le budget présenté pour l'année 2022 s'élève à 165 000 € comprenant :

- 98 000 € de frais de salaires affectés au projet au sein des 4 établissements,
- 58 000 € de dépenses de communication / promotion,
- 5 000 € pour l'organisation ou participation à des séminaires et conférences,
- 4 000 € en frais de fonctionnement divers.

Au nom du collectif des 4 établissements, ASKORIA sollicite le Département pour une participation à hauteur de 55 000 €, soit un tiers du budget présenté.

Le projet de Grande école des solidarités croise inévitablement de grands champs de compétences départementales : l'action sociale et médico-sociale au sens large en premier lieu, mais également la jeunesse, l'aménagement du territoire, la démocratie participative, etc. Il concerne la formation à de nombreux métiers exercés dans la collectivité, en particulier pour les cadres des Centres départementaux d'action sociale. Il aborde également des logiques plus transversales qui animent le Département : la conduite et l'évaluation de politiques publiques ou encore l'ingénierie publique.

Le Département est déjà partenaire des établissements impliqués, pour l'accueil régulier de

stagiaires mais également à d'autres titres :

- Avec ASKORIA, la collaboration est ancienne et a pris plus d'ampleur depuis les Etats généraux du travail social en 2010. Une convention triennale de partenariat formalisée depuis 2012 encadre les projets communs de recherche-action en « innovation sociale et expérimentations territoriales » et les coopérations pédagogiques.

- Avec SciencesPo Rennes, dans le cadre de la Chaire Territoires et mutations de l'action publique.

- Plus ponctuellement avec l'EHESP ou l'Université de Rennes 2, dans le cadre de projets de recherche spécifiques.

Ce projet fait ainsi écho au schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers lequel la collectivité entend « poursuivre et développer les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans ses domaines de compétences ». Plus globalement, il vise à répondre aux enjeux forts de solidarité et d'inclusion sociale abordés dans le cadre de la démarche Ille-et-Vilaine 2035.

La ligne de soutien aux projets innovants prévue dans le cadre de la politique 15 Innovation-attractivité peut être mobilisée pour répondre positivement à cette demande d'aide à l'amorçage.

Décide :

- d'attribuer à ASKORIA une subvention de 55 000 €, pour le lancement de la Grande école des solidarités, détaillée dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir sur la base de la convention type jointe en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220931

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation